



Annulation permis sans ayant été prévenus.

Par **cedd42**, le **23/03/2010** à **18:27**

Bonjour,

Je vous expose déjà ma situation. Partit du domicile de mes parents en Janvier 2009 (1 ans et 8 mois), j'habite dans une autre ville seul en appartement, j'ai effectuer mon changement d'adresse auprès du service public internet.

Ayant reçu une amande lors de ma période probatoire... j'ai appris recement que m'on permis n'aura pas 12/12 mais 6/12. Je fait donc un stage de sensibilisation pour récupérer ces 6points.

Me présentant la semaine dernière en préfecture pour vérifier que mes points aient été créditer, il m'annonce l'annulation du permis depuis Décembre 2009. Recommandé ayant été présenter apparemment chez mes parents mais non récupéré (oui, je n'y était pas...) et je n'ai jamais reçu de documents attestant pertes de quelconques points.

Aujourd'hui on m'informe que le commissariat de la ville ou je suis né, me demande de présenter mon permis de conduire sinon en garde a vue...

J'ai un travail à mi temps que je risque de perdre.

Que faire ? ai-je des chance que le tribunal administratif plaide en ma faveur ... etc....

merci de m'aider.